



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 31 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : M. Henri LANCELIN pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Claude COUTON pouvoir à M. Vladimir BOIRE, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Christophe CAPRONI pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, M. Georges DEGROOTE pouvoir à Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Lydie DUCHON.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 33

Réf: 2023/05/5 – OBJET : Avenant n° 4 au contrat d'affermage avec la société Vert Marine pour la gestion et l'exploitation du Centre aquatique municipal.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L. 1411-1 à L. 1411-7, L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/07/3 du 4 juillet 2018 approuvant le choix de retenir l'offre de la société Vert Marine, le contrat en résultant pour la gestion et l'exploitation du Centre aquatique municipal et habilitant le Maire à le signer,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/12/5 du 20 décembre 2018 établissant, par voie d'avenant n°1, une nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'avenant n° 1 audit contrat et son annexe 1 relative à la grille tarifaire appliquée depuis le 1^{er} janvier 2019 pour le Centre aquatique municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/09-1/3 du 7 septembre 2022 établissant, par voie d'avenant n° 2, une nouvelle grille tarifaire à compter du 12 septembre 2022,

Vu l'avenant n° 2 audit contrat et son annexe 1 relative à la grille tarifaire appliquée depuis le 12 septembre 2022 pour le Centre aquatique municipal,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230531-2023-05-5-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2023

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/09-2/10 du 29 septembre 2022 établissant, par voie d'avenant n° 3, une adaptation temporaire des dispositions dudit contrat,

Vu l'avenant n° 3 au contrat susvisé ayant pour objet d'adapter temporairement ses conditions financières,

Vu le projet d'avenant n° 4 audit contrat et son annexe 1 relative à l'application d'une nouvelle grille tarifaire,

Considérant qu'il convient de revaloriser les tarifs appliqués aux usagers du Centre aquatique à compter du 1^{er} septembre 2023,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Autorise avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le Maire à signer l'avenant n° 4 au contrat de concession de service public par voie d'affermage, dont VERT MARINE est l'actuel délégataire.

Article 2 : Précise que l'application de cette nouvelle grille tarifaire sera effective à compter du 1^{er} septembre 2023.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 5 JUIN 2023
et par publication en ligne le : - 5 JUIN 2023

Saint-Cyr-l'École,
le : - 5 JUIN 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230531-2023-05-5-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2023